

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 11

Anhang: [Nouvelles locales] : Algérie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie, Viêt-Nam du Sud

Autor: Chollet, Eug

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Message consulaire

Activité des Sociétés

Algérie

Communications officielles

AVS

Certificat de vie

Il est rappelé à tous les bénéficiaires de rentes et d'allocations AVS/AI qu'un certificat de vie est exigé chaque année par la représentation suisse à l'étranger où ils sont immatriculés.

Les assurés qui reçoivent une rente de survivants (rente de veuve ou d'orphelin), une rente pour couple ou une rente pour l'épouse et les enfants, doivent fournir un certificat de vie pour chaque bénéficiaire.

Si le certificat de vie ne peut être obtenu, le paiement de la rente sera suspendu.

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

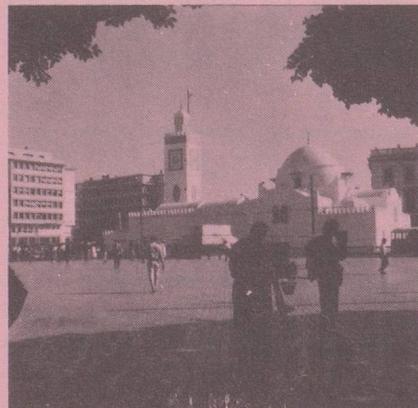
Avez-vous déjà pensé à la façon dont vous pourriez prévoir, en période prospère, afin d'obvier au risque de vous retrouver démunis en cas de perte de vos moyens d'existence, en suite de guerre, désordres intérieurs ou mesures coercitives politiques, telle que par exemple la résiliation de votre emploi en raison de la nationalisation de l'entreprise qui vous a engagé, de ségrégation, de graves politiques ? En tant qu'œuvre d'entraide, le Fonds de solidarité a le devoir d'octroyer une aide, sous forme d'indemnités forfaitaires, à tous ses membres victimes de tels événements afin de leur permettre de se refaire une existence. Mais comment le Fonds peut-il subvenir à ces obligations financières qui s'accroissent en mesure de l'insécurité mondiale ? On lui donna la structure d'un genre de « caisse d'épargne » à savoir que chaque coopérateur doit verser des épargnes (soit annuelles soit uniques) qu'il met à la disposition du Fonds sans intérêt. En contrepartie, le Fonds assume le risque d'une perte de moyens d'existence. Un droit à la restitution des épargnes versées est réservé aux sociétaires, tandis que le Fonds dépose auprès de la Confédération le capital amassé moyennant un intérêt. Ces intérêts, constituent sa source financière, de laquelle sont prélevées les indemnités forfaitaires accordées. Pour contribuer à la réussite du Fonds de solidarité, la Confédération s'est portée caution d'une garantie illimitée qui peut intervenir lorsque les propres moyens du Fonds ne suffisent plus à la couverture des indemnités forfaitaires auxquelles il doit faire face.

Votre choix peut se porter sur les catégories d'épargnes et d'indemnités forfaitaires suivantes :

| Epargnes annuelles ou uniques (francs suisses) | | Indemnités forfaitaires |
|--|---------|-------------------------|
| 25,— | 450,— | 2 500,— |
| 50,— | 900,— | 5 000,— |
| 75,— | 1 350,— | 7 500,— |
| 100,— | 1 800,— | 10 000,— |
| 150,— | 2 700,— | 15 000,— |
| 200,— | 3 600,— | 20 000,— |
| 300,— | 5 400,— | 30 000,— |
| 400,— | 7 200,— | 40 000,— |

Vous aussi participerez au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger ! Qui sait, peut-être un jour serez-vous content d'avoir sur le prévoir à temps ! Au cours de cette année, nous avons entre autres versé pour 100 000 francs d'indemnités forfaitaires à cinq coopérateurs d'Afrique victimes d'une perte de moyens d'existence ! Que le Fonds doive intervenir en votre faveur ou non, vous avez toujours droit au remboursement de vos épargnes (épargnes annuelles de 60 à 100 % après 3 ans). N'hésitez pas ! Demandez encore aujourd'hui même les statuts et la formule d'adhésion auprès de nos représentations diplomatiques et consulaires ou directement au secrétariat du Fonds de solidarité, Schosshaldenstrasse 14, CH-3006 Berne.

ALGERIE



Alger

Ambassade, 27 boulevard Zirout-Yousef (Algérie), de 9 h à 12 h du lundi au vendredi, case postale 382, Alger (République Algérienne).

Visas

Ainsi que vous le savez, l'accord du 24 octobre 1963 concernant la suppression réciproque des visas a été remis en vigueur dès le 1^{er} octobre 1971. Par conséquent, les ressortissants suisses munis d'un passeport national valable peuvent se rendre en Algérie sans visa en vue de séjours ne dépassant pas trois mois.

En ce qui concerne nos compatriotes domiciliés en Algérie, le visa de sortie et de retour est également supprimé. Cependant, ces nouvelles prescriptions ne dispensent pas de la présentation du quitus fiscal.

**

Fête du 1^{er} août 1971 à Alger à la résidence

Notre fête nationale tombant cette année sur un dimanche, M. l'Ambassadeur J.-D. Grandjean a avancé au vendredi soir 30 juillet, la réception officielle à laquelle sont traditionnellement conviés les autorités du pays de résidence, les membres du Corps diplomatique ainsi que tous les Suisses résidant en Algérie.

Fort joliment décoré et agrémenté d'un riche et succulent buffet, le parc de la résidence a servi de cadre idéal et très apprécié à cette belle soirée commémorative.

On remarqua une nombreuse assistance et, parmi leurs hôtes de marque algériens, M. et Mme Grandjean eurent le plaisir de saluer l'Ambassadeur d'Algérie en Suisse, M. Abderrahim Settouti, sur le point de gagner son nouveau poste à Berne.

Société helvétique de bienfaisance

La fête nationale organisée par la Société helvétique de bienfaisance s'est déroulée le 1^{er} août, comme de coutume, dans le parc de la Maison suisse à la Bouzaréah.

Une centaine de compatriotes et amis se sont rassemblés à la tombée de la nuit pour prendre place, après l'apéritif offert par la Société, aux tables dressées en plein air, où leur fut servi un repas typiquement suisse, avec schübligs et salade de pommes de terre. Ce souper pris au son de mélodies du pays, ne tarda pas à engendrer une joyeuse atmosphère, d'autant plus qu'un vent léger s'était levé pour dissiper la chaleur quelque peu pesante accumulée durant la journée. A la fin de ce repas pris en commun, le traditionnel discours du Président de la Confédération fut retransmis sur bande magnétique. M. l'Ambassadeur Grandjean prit ensuite la parole pour féliciter les organisateurs des initiatives ayant abouti à la pleine réussite de cette agréable soirée. Dans son exposé, M. l'Ambassadeur sut mettre en évidence l'essentiel des préoccupations qui animent la collectivité suisse en Algérie. Au nom des autorités fédérales, l'orateur remercia les compatriotes des efforts qu'ils déploient dans ce pays, contribuant ainsi à raffermir le bon renom de notre pays et à resserrer les liens positifs existant déjà avec leur pays de résidence.

Message consulaire

Activité des Sociétés

Algérie Liban
Libye Maroc

Le nouveau Président de la Société, M. Jean Schweizer, remercia M. et Mme Grandjean d'avoir honoré cette réunion de leur présence et exprima à M. l'Am-bassadeur sa reconnaissance particulière pour les propos directs et encourageants qu'il venait de prononcer.

L'hymne national fut entonné autour d'un grand feu, puis un groupe d'amateurs de chants s'encouragea à reprendre une série de chants patriotiques tant en français qu'en allemand. Comme le Valais était bien représenté, on entendit surtout des chansons de cette région. Au fur et à mesure que le feu s'éteignait, on le déserta pour aller danser et la soirée se termina aux environs de minuit à la satisfaction de tous les participants.

Les vacances étant terminées pour la plupart d'entre nous, la Société a repris toutes ses activités à la Maison suisse de la Bouzaréah. Il est spécialement recommandé aux parents d'envoyer leurs enfants le jeudi après-midi en vue de préparer la fête de Noël. Pour tous ceux qui ne sont pas encore membres de la Société, un simple appel téléphonique aux n°s 63-39-02 ou 78-36-24 leur fournira toute indication utile quant à leur adhésion.

LIBAN



Beyrouth

Ambassade, Immeuble Achou, rue John-Kennedy (de 9 h à 12 h du lundi au samedi), case postale 172, Beyrouth (Liban). Tél. : 340-646 et 340-647.

Communication de l'Ambassade de Suisse à Beyrouth

1° Les Suisses établis au Liban sont priés de signaler, le cas échéant, tous changements d'adresses ou

d'état civil les concernant ainsi que leurs familles.

2° L'Ambassade porte à la connaissance des compatriotes qu'elle dispose d'un certain nombre de « Programmes sur ondes courtes de la Société suisse de Radiodiffusion ». Ces programmes peuvent être retirés à l'Ambassade même.

**

Chers Compatriotes au Liban,

Depuis quelque temps, des désirs ont été exprimés en vue de recevoir une meilleure information pour les Suisses de l'étranger. A la suite de l'adoption par le peuple suisse et les cantons de l'article 45 bis de la Constitution fédérale, cette question a été étudiée par le Secrétariat des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique (NSH), le Département politique fédéral et par la Rédaction du Messager suisse.

C'est grâce à leur initiative que nous avons le plaisir de nous adresser à vous par ce premier numéro du « Messager Suisse » qui sera dorénavant « votre journal suisse d'information ». Cette expérience devrait permettre aux initiateurs de mieux apprécier les avantages et les inconvénients de ce système d'information.

Nous sommes volontiers disposés à communiquer aux éditeurs de ce journal vos remarques et suggestions tendant à des modifications et à son amélioration éventuelle. En outre, nous espérons que vous participerez vous-mêmes activement aux futures éditions en nous faisant parvenir des comptes rendus de vos voyages d'affaires ou d'agrément au Moyen-Orient, des récits de visites touristiques dans cette région ou toute autre communication intéressante pour vos compatriotes.

Le délai rédactionnel de ce premier numéro du « Messager Suisse » ayant été fixé au 25 septembre dernier, et la plupart des membres des comités se trouvant alors en vacances, nous n'avons pas été à même de profiter de cette occasion pour vous signaler les dates des manifestations qu'organisera prochainement le Cercle suisse de l'Association des dames suisses. Toutefois, les organisateurs des manifestations espèrent qu'à l'avenir le nombre des participants dépassera encore celui des dernières sorties et réunions que nous vous rappelons ici brièvement :

- Pique-nique « champêtre » près d'Aïn Traz, avec visite des potiers de Jisr-El-Kadi.
- Pique-nique « surprise », avec un trajet effectué en partie dans le pittoresque train qui relie Beyrouth à Damas avec une locomotive « Sulzer » de l'année 1923. Une savoureuse choucroute préparée par notre compatriote M. Otto Gamper fut

ensuite servie dans une forêt de pins près d'Aïn Zhalta.

— Visite chez la charmante famille Specker à Chekka pour une journée sous le signe « Mer, Soleil et Faitaisie ».

Ceux d'entre vous qui ont participé à ces manifestations n'ont sûrement pas oublié la bonne ambiance que les organisateurs ont su donner à toutes ces réunions.

Au moment de la distribution de cet exemplaire du « Messager Suisse », les activités de nos sociétés auront repris depuis quelque temps après l'interruption habituelle due aux congés d'été. Il est à espérer que nombreuses sont les personnes, Suisses et Libanaises, qui se sont inscrites entre-temps comme nouveaux membres, afin de ne pas manquer les surprises agréables qui les attendent.

Dans cet espoir, nous vous adressons, Chers Compatriotes, nos cordiales salutations.

Cercle suisse de Beyrouth,
Case postale 172, Beyrouth

LIBYE

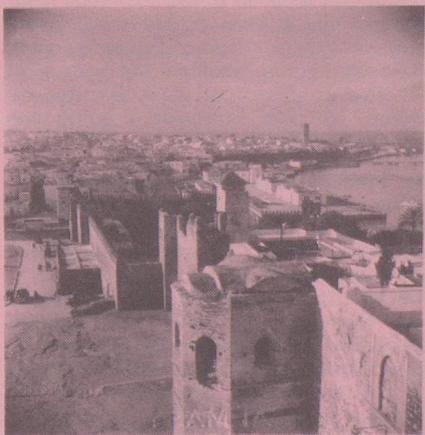
Ambassade : TRIPOLI, Scira Istiklal 230 (tél. : 32-416) P.O. Box 439.

Réception : tous les jours (sauf le dimanche et les jours fériés) de 10 à 13 heures et, en dehors de ces heures, sur rendez-vous.

**

Rentré de vacances à fin septembre, M. Christian Gander, Chargé d'Affaires intérimaire, a repris la direction de notre Ambassade à Tripoli.

MAROC



Rabat

Ambassade, square Condo-de-Satriano (de 9 h à 12 h du lundi au vendredi ou sur rendez-vous), case postale 169, Rabat (Maroc). Tél. : 91-310-24.

Activité des Sociétés

Coup d'œil rétrospectif sur les activités de la colonie suisse au Maroc

Juillet-septembre sont les mois où la vie des sociétés suisses au Maroc est pratiquement stoppée, car ce sont les mois chauds de l'année, c'est aussi le moment où tous ceux qui le peuvent prennent un peu de congé soit dans leurs familles en Europe, soit dans la montagne marocaine, soit encore sur les belles plages du Maroc. Un seul événement pour les Suisses de l'étranger et il est d'importance, interrompt ce calme : le 1^{er} août.

Réception à Rabat à l'occasion de la Fête Nationale

Dans la soirée du 2 août, M. l'Ambassadeur Stroehlin a reçu dans sa résidence de la rue de Taroudant à Rabat les autorités de la haute administration marocaine, les membres du corps diplomatique ainsi que la colonie suisse de Rabat et des environs. Les nombreux convives se sont séparés fort tard dans la soirée.

Après les traditionnels souhaits de bienvenue, M. Stroehlin a prononcé une brève allocution de haute teneur patriotique qui fut très applaudie. Un buffet soigné a réconforté ensuite les nombreux convives.

Notre Ambassadeur, M. Jean Stroehlin nous quitte

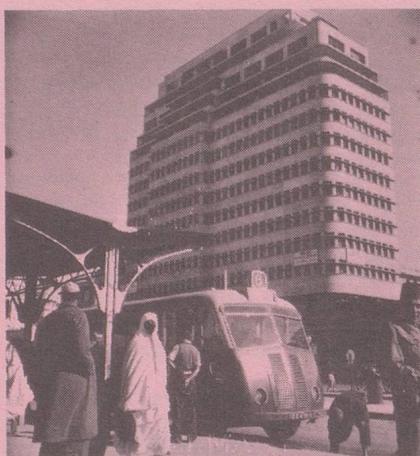
Nous apprenons que M. Jean Stroehlin, notre Ambassadeur à Rabat, a demandé sa mise en congé à Berne. L'ensemble des Suisses du Maroc regrettera vivement ce départ, car nous avons tous eu le sentiment que notre Ambassadeur se tenait très près de chacun de nous, qu'il comprenait nos soucis et nos peines et que nous pouvions compter sur lui et bénéficier de ses conseils éclairés et son aide. Je pense exprimer l'opinion de nos Suisses du Maroc en disant que nos vœux sincères l'accompagnent dans les hautes fonctions qui pourraient lui être confiées par nos autorités de Berne. M. Jean Stroehlin a quitté son poste le 31 octobre.

M. l'Ambassadeur Jean-Jacques de Tribolet succèdera à M. Stroehlin dans ses fonctions à Rabat. Nous avons le plaisir de vous donner ci-après la biographie de notre nouvel Ambassadeur :

Né en 1911 à Neuchâtel, M. de Tribolet est originaire de Neuchâtel, Fleurier, Saint-Blaise et Constantine (cantons de Neuchâtel et Vaud). Il termina ses études à l'Université de Neuchâtel avec le grade de licencié en droit et le brevet d'avocat. Après une activité pratique de quelques années, il entra en 1940 au service du Département politique fédéral qui l'attribua, en 1942, au service des intérêts étrangers de la Légation de Suisse à Rome. Rentré à Berne en 1945, il fut transféré à Vienne l'année suivante.

Dès 1950, M. de Tribolet fut affecté à Berne où il travailla successivement à la Division du commerce du Département de l'économie publique. Puis en qualité de chargé d'affaires en pied et conseiller de légation, il dirigea, de 1953 à 1956 la représentation suisse à Sofia. En 1956, il fut transféré à Londres comme premier collaborateur du chef de mission. En 1961, le Conseil fédéral le nomma Ambassadeur au Sénégal et en Mauritanie, avec résidence à Dakar, et l'accrédita, dès 1962, en cette même qualité en Sierra Leone. Enfin, en 1966, M. de Tribolet fut nommé Ambassadeur de Suisse en Finlande.

**



Casablanca

Consulat, 79, Mahaj Al-Hassan Attani (de 9 h à 12 h du lundi au vendredi) (avenue Hassan II), case postale 5, Casablanca (Maroc).

M. le Vice-Consul Gerber nous quitte pour les rives de la Méditerranée

Nous apprenons que notre Vice-Consul, M. Gerber Louis Henri, qui a fait l'objet d'une promotion au premier janvier 1971 (dont nous n'avions pas fait mention dans notre bulletin, ce dont nous nous excusons auprès de M. Gerber) vient d'être muté au Consulat de Nice. Nos vœux de réussite l'accompagnent. M. le Vice-Consul Zelindo Bianda le remplacera dans ses fonctions au Consulat de Casablanca.

Réception à Casablanca à l'occasion du 1^{er} août

Cette année le Comité du 1^{er} août de la colonie suisse de Casablanca, qui invite tous les Suisses du Maroc, avait prévu d'organiser la fête au chalet suisse de Bouskoura. A la suite des événements du 10 juillet il a été décidé de limiter ce 1^{er} août à une manifestation purement patriotique. La chose a été rendue possible, grâce à l'aimable acceptation de M. le Consul Ribi, lequel en accord avec

M. l'Ambassadeur Stroehlin, présent à la réunion, a bien voulu se charger d'organiser ce 1^{er} août 1971 dans les jardins de sa villa Edelweiss, bd Roosevelt.

Aussi, dès 19 heures, le beau et grand jardin décoré aux couleurs nationales paraissait presque trop petit pour contenir une foule d'environ 300 personnes. Les invités furent reçus par M. et Mme Ribi, assistés de leurs collaborateurs du Consulat, avec la gentillesse habituelle, hautement appréciée par nos compatriotes. Il a été agréable de constater la présence d'éminentes personnalités de la haute administration marocaine, des représentants du corps élu de la municipalité, du grand patronat marocain et européen, ainsi que du corps consulaire en station à Casablanca, enfin, celle de M. l'Ambassadeur Stroehlin, qui, à son habitude, a bien voulu rehausser par sa présence cette belle manifestation.

Alors que les étoiles commençaient à pointer au firmament, M. le Consul Ribi a ouvert la soirée par une belle allocution de bienvenue suivie d'une envolée des cloches de la ville de Lausanne. Par le truchement d'une installation sonorisée, M. le Consul Ribi passait ensuite la parole à M. Gnaegi, Président de la Confédération helvétique, qui adressait à la colonie et à tous les Suisses de l'étranger le salut du pays. Ce discours fut suivi avec attention et recueillement et vivement applaudi par toute l'assistance. Les hymnes nationaux suisse et marocain clôturaient ensuite la partie officielle.

Dans le fond du jardin, un magnifique buffet avait été dressé par l'experte Mme Ribi et attendait les convives. L'organisation de ce 1^{er} août était parfaite, sans fausse note. Un bravo pour M. le Consul et Mme Ribi.

Carnet blanc

- PILLONEL Jean-Claude et Sauthier Viviane Nelly, domiciliés à Casablanca, le 14 mai 1971 à Cheyres/FR.
- RAUBER Bernard et Warczevska Catherine, domiciliés à Casablanca, le 15 septembre 1971 à Casablanca.
- GLOGG Patrice et Audrain Agnès, domiciliés à Casablanca, le 25 septembre 1971 à Nice.
- LIENERT Max Georg et Froideveaux Claudine, domiciliés à Rabat, le 29 juillet 1971 à Lucerne.

Carnet rose

- SCHARL Laurent René, fils de Gilbert et Maria née Stöckli, né à Casablanca le 11 juin 1971.
- HAFNER Thomas, fils de Roland et Verena née Meury, né à Casablanca le 23 juin 1971.
- BROT Marianne Sophie, fille de Gérard et Lucienne née Sorroche, née à Casablanca le 14 juillet 1971.
- WYSS Ingrid Piedad, fille de Hans et Esther née Moreno, née à Casablanca le 27 août 1971.

- SCHENK Philippe Thomas, fils de Thomas Paul et Valérie Antoinette née Mädörin, né à Rabat le 14 mai 1971.
- MOOSBERGER Marina, fille de Jean-Paul Jacques et Gertrud née Rodel, née à Meknès le 6 juillet 1971.
- HORISBERGER Carine-Isabelle, fille de Denis Robert et de Myriam née Lugrin, née à Rabat le 15 juillet 1971.
- MAUDERLI Ueli Robert, fils de Anton Friederich et de Josy née Bühlmann, né à Rabat le 4 septembre 1971.

Nécrologie

- GIGER née Cantero Maria-Louisa, 1895, veuve de Giger Joseph Carlo, décédée à Casablanca le 9 juin 1971.
- COUSIN Jacques, 1895, veuf de Angèle Ernestine née Izquierdo, décédé à Paris le 15 juillet 1971.
- COUSIN Marc, fils du prénommé, 1929, décédé à Paris le 12 juillet 1971.
- HOFFMANN Edouard Louis, 1898, décédé à Rabat le 8 juillet 1971.
- GONTHER William Alfred, 1885, décédé à Guercif le 10 septembre 1971.

Adresses utiles

- Casablanca : Cercle Suisse, 27, rue Félix et Max Guedj (Henri Dunant).
- Casablanca : Cercle Suisse, Président : M. René Schümperli, Ets Bouchardon Cie, 218, bd Rahal El Meskini, tél. 630-42 - Dom. 603-29.
- Rabat : Union Suisse, Président : M. Albert Manuel, 12, rue de Khénifra, tél. 220-37.
- Casablanca-Oasis : Société Helvétique de Bienfaisance, Président : M. Pierre Bossy, 77, rue Pierre Teuler, tél. 545-69.
- Tanger : Cercle Helvétique, Président : M. Joseph Oberholzer, villa Maiti, 6, rue de Cordoue (Park Brooks).
- Meknès-Fès : Cercle Helvétique, Président : M. Jean-Paul Moosberger, Pâtisserie du Marché Meknès, tél. 212-65.
- Agadir : M. Jean-Jacques Leuzinger, Vice-Consul honoraire, 55, cité Suisse, B.P. 263, tél. 21-98.

Communications

- Ambassade de Suisse à Rabat : Square Condo-de-Satriano, B.P. 169, 9 h - 12 h ou sur rendez-vous l'après-midi, samedi excepté. Tél. 310-24.
- Consulat de Suisse à Casablanca : 79, avenue Hassan-II, B.P. 5, Casablanca, 9 h - 12 h samedi excepté, ou sur rendez-vous. Tél. 02-602-11.
- Agence consulaire à Tanger : M. André Recordon, Vice-Consul ho-

noraire, 3, rue Henri-Regnault. Tél. 347-21.

- Agence consulaire à Agadir : M. Jean-Jacques Leuzinger, Vice-Consul honoraire, 55, cité Suisse, B.P. 263. Tél. 21-98.

- Réunion des hommes d'affaires Suisses :

Chaque 1^{er} jeudi du mois, le CERCLE SUISSE DE CASABLANCA, sous l'égide de l'AMBASSADE et du CONSULAT SUISSES organise à 12 h 30 un déjeuner amical, suivi de causerie. Tous les Suisses du Maroc et ceux de nos compatriotes qui pourraient être de passage sont cordialement invités à participer à ces réunions.

TUNISIE



Tunis

Ambassade, 17, avenue de France (de 10 h à 12 h du lundi au vendredi), case postale 501, Tunis (Tunisie). Tél. : 245-033

Informations officielles

Correspondants de l'Ambassade

Sousse : M. Eugène Chollet, Conseiller du Directeur de l'Ecole hôtelière de Sousse (tél. : 03-21-618).

Tabarka : M. Jacques Stebler, Directeur de l'Ecole tuniso-suisse d'économie forestière et pastorale (tél. : bureau n° 48 - privé n° 125 par le n° 15).

**
Rentré en Tunisie à la fin du mois de septembre, M. l'Ambassadeur René Stoudmann a repris la direction de l'Ambassade.

**
M. Paul Billieux, de retour à Tunis après avoir effectué un remplacement à notre

Ambassade à Ankara, a quitté définitivement la Tunisie à fin octobre pour le Consulat d'Annecy. Il y occupera la fonction de Chancelier.

Pour le remplacer, le Département politique fédéral a désigné M. Jean-Claude DELALOYE, qui est arrivé à Tunis au début du mois d'octobre.

**

Arrivés au terme de leur mission en Tunisie, MM. Walter Frehner, expert FAO et Hans Wiesler, expert BIT, ont été désignés par leur organisation respective pour occuper de nouvelles fonctions, le premier à Alger et le second à Bamako (Mali).

**

Le Professeur Charles Hahn, spécialiste en chirurgie cardio-vasculaire, accompagné de quatre collaborateurs, a séjourné à Tunis à plusieurs reprises pour y effectuer des opérations dans le cadre des actions de « Terre des Hommes ».

Lors de son premier séjour, S.E. M. Driss Guiga, Ministre de la Santé Publique, lui a décerné, au cours d'une brève cérémonie, la distinction de Chevalier de l'Ordre de la République Tunisienne.

La vie des communautés suisses en Tunisie et en Libye

Où se retrouvent les Suisses ?
Wo treffen sich die Schweizer ?

A Tunis : se renseigner auprès du Vice-Président de l'Union suisse, M. Kenneth Perrier, Directeur de Swissair (tél. : 256-744).

A Sousse : s'informer auprès de M. Eugène Chollet, Président de l'Union suisse, Conseiller du Directeur de l'Ecole hôtelière de Sousse (tél. : 03-21-618).

A Tabarka : prendre contact avec M. Jacques Stebler, Directeur de l'Ecole tuniso-suisse d'économie forestière et pastorale (tél. : bureau n° 48 - privé n° 125 par le n° 15).

**

Parution
du prochain numéro spécial du
MESSAGER SUISSE
février 1972
Délai de réception
des manuscrits
18 décembre 1971

Rapport du délégué de l'Union suisse de Tunisie au 49^e Congrès des Suisses de l'étranger à Brunnen (SCHWYZ) du 27 au 29 août 1971

Pour la deuxième fois, la jolie ville de Brunnen — que d'aucuns auraient voulu un peu plus décorée — a accueilli le Congrès des Suisses de l'étranger.

Les participants, et ils furent nombreux, à la visite de l'école de recrues 272 des troupes légères mécanisées à Schwyz ont été très impressionnés par la préparation de ces unités et par les démonstrations.

Le thème principal du Congrès, « les Suisses de l'étranger sous l'influence de deux pays », n'a pas rencontré, à notre avis, un intérêt majeur auprès de nos compatriotes de l'étranger qui eurent ainsi cependant la possibilité de dire ce qu'ils avaient sur le cœur.

Si la plupart des Sociétés suisses ont répondu sous la forme collective, par contre sur le plan individuel il n'y a guère eu d'enthousiasme. En France par exemple, on n'a dénombré que 281 réponses pour 50.000 questionnaires envoyés. De nombreux compatriotes regrettent l'absence d'écoles suisses dans leur pays de résidence, alors que nombreux sont ceux qui désirent envoyer leurs enfants étudier en Suisse pour leur faciliter l'entrée à l'université. Ce fut l'occasion pour plusieurs de se plaindre de la non-reconnaissance des baccalauréats étrangers par les universités suisses. A ce sujet, il faut signaler qu'il y a deux autorités compétentes en Suisse : fédérale pour les universités polytechnique de Lausanne et Zurich et pour la maturité fédérale (médecine), alors que pour le reste ce sont les cantons qui sont responsables. Si les universités ont cherché un terrain d'entente entre elles, elles n'ont pas voulu pour autant renoncer à leur autonomie car chaque université a son propre règlement à ce sujet. L'université de Lausanne est particulièrement rigide, alors que Fribourg et Berne sont assez larges. Pour les jeunes Suisses de l'étranger qui possèdent un baccalauréat étranger, ils doivent subir des examens d'allemand écrits et oraux, d'histoire et de géographie. L'organisation des Suisses de l'étranger a proposé une solution plus libérale en ce sens que l'examen d'allemand soit seulement oral.

Pour ce qui est de l'assimilation, le citoyen suisse s'assimile facilement à son pays de résidence. De l'avis général, cette assimilation ne porte pas atteinte à la fidélité à la patrie. Il a été beaucoup parlé d'assimilation au cours de cette enquête. N'aurait-on pas dû plutôt parler d'adaptation ? En effet, un Suisse s'adapte plus qu'il ne s'assi-

mile. Preuve en soit le grand nombre de compatriotes de la troisième et quatrième génération qui restent suisses. Quant à la communauté de Tunisie, de nombreuses questions de l'enquête sont restées sans réponse de par la nature même de l'assimilation.

D'autres soucis sont au premier rang des préoccupations des Suisses de l'étranger, en particulier les assurances sociales, la double imposition.

Au sujet de l'AVS, la Commission fédérale a tenu une séance en juillet. Il appartient maintenant au Conseil fédéral de décider si les rentes seront augmentées. Ceci entraînera des augmentations de cotisations ; on parle jusqu'à 8 %. Dans ce cas, les rentes seront fortement augmentées alors que l'âge d'entrée maximum fixé primitivement à 40 ans pourrait être porté à 50 ans.

Rien de nouveau à signaler concernant les droits politiques. Des experts cantonaux ont été consultés et leur rapport n'est pas encore parvenu. Un orateur a relevé qu'il était urgent d'accorder une participation politique directe aux Suisses de l'étranger. Gageons que le thème du 50^e Congrès qui traitera des droits politiques sera particulièrement animé, à moins que tout ne soit déjà prêt pour nous faire ce cadeau à l'occasion de ce jubilé des Suisses de l'étranger.

Comment aussi ne pas parler des Suisses rapatriés et dont la réintégration pose beaucoup de problèmes. Mais à ce qu'il paraît, cinq organisations s'en occupent et il sera nécessaire de coordonner leurs activités de manière à ce que l'une ou l'autre soit pleinement responsable de tous les cas d'accueil.

Par ailleurs, le Conseil fédéral est favorable à l'introduction d'une taxe forfaitaire ou éventuellement même à la suppression de la taxe militaire.

L'organisation des Suisses de l'étranger et son secrétariat rappellent qu'ils sont à la disposition des compatriotes. Et pour conclure, il est juste aussi de rappeler que nous n'avons pas que des problèmes matériels, mais que l'organisation est aussi cultivée par des fibres morales et spirituelles qui devraient être un exemple pour les Suisses de l'intérieur.

Eug. Chollet.

Programme d'activité de l'union suisse de Tunisie

En raison de la proximité de la fête de Noël de la Communauté fixée au samedi 18 décembre, notre dîner habituel du deuxième mardi du mois et qui tomberait sur le 14 décembre sera supprimé. D'ores et déjà, le programme suivant a été retenu :

Tous nos compatriotes et leurs enfants sont invités le samedi 18 décembre

1971 dans les salons de l'hôtel Majestic à Tunis, aux heures ci-après :

- 16 h 00 : fête pour les enfants ;
- production des enfants ;
- arbre de Noël ;
- passage du Père Noël ;
- distribution des cadeaux ;
- goûter des enfants.

La fête des enfants est offerte par l'Union suisse avec la collaboration de Swissair.

20 h 00 : apéritif.

20 h 45 : dîner de Noël.

**

Le Comité compte sur la collaboration des parents et surtout sur celle des mamans pour les productions des enfants de façon à rendre plus vivante la fête de l'après-midi.

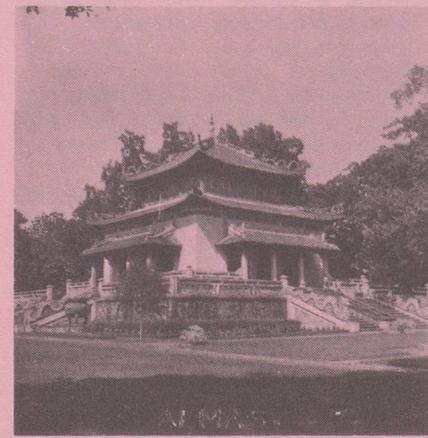
Le mois de janvier, un peu partout, est l'époque des assemblées générales. Conformément à l'article 5 des statuts, la nôtre a été fixée au mardi 11 janvier 1972 à 19 heures, à l'hôtel Majestic à Tunis et elle sera suivie du dîner de l'Amitié.

Voici l'ordre du jour :

- 1^o lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 12-1-1971 ;
- 2^o rapport d'activité du Président ;
- 3^o compte-rendu financier ;
- 4^o rapport des vérificateurs des comptes ;
- 5^o nouvelles adhésions ;
- 6^o élection du Président, du Comité et des Vérificateurs des comptes ;
- 7^o programme d'activité pour 1972 ;
- 8^o fixation du montant des cotisations pour 1972 ;
- 9^o 50^e Congrès des Suisses de l'étranger pour 1972 à Berne ;
- 10^o questions diverses.

Le Président.

Viêt-Nam du Sud



Saïgon

Consulat général, 26, rue Gia-Long (de 8 h à 12 h du lundi au samedi), case postale 466, Saïgon (République du Viet-Nam).